

N° 43/12.09

DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 1'120'000.00 POUR LE REMPLACEMENT ET LE RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES COMMUNALES AU CHEMIN DE SAINT-ROCH, SUBSIDE DE L'ETABLISSEMENT CANTONAL D'ASSURANCE INCENDIE (ECA) NON DEDUIT



Infrastructures et énergies

Préavis présenté au Conseil communal en séance du 2 décembre 2009.

Première séance de commission : mardi 5 janvier 2010, à 18 h 30, en salle des Pas perdus, 1^{er} étage de l'Hôtel de Ville.

TABLE DES MATIERES

1	PREAMBULE.....	3
2	ASPECT TECHNIQUE	3
3	ASPECT FINANCIER.....	4
4	CONCLUSION.....	5

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PREAMBULE

Le présent préavis concerne le remplacement et le renforcement des infrastructures souterraines du chemin de Saint-Roch, entre l'avenue Jean-Jacques-Cart et l'avenue de Marcelin.

Le collecteur d'eaux claires est le principal ouvrage de ce projet. Cette canalisation permet l'évacuation des eaux du bassin-versant Banc-Vert – Chanel – Reneveyres en direction de la Morges. Il passe à grande profondeur sous la butte de Saint-Roch et doit être reconstruit. En effet, outre le fait que cet ouvrage est en mauvais état, sa capacité hydraulique est insuffisante pour absorber le débit d'une pluie d'orage. Les répercussions de ce phénomène sont multiples, la plus visible étant les inondations sous le passage inférieur des CFF à la rue Dr Yersin.

Le projet prévoit la construction d'un nouveau collecteur assurant l'évacuation des débits de pluie tels que calculés dans l'étude du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE). Pour des raisons de topologie du réseau, cet ouvrage doit être réalisé avant toute intervention de mise en séparatif de la rue Dr-Yersin.

Le réseau d'eaux usées et les réseaux des Services industriels d'eau potable, de gaz et d'éclairage public seront réhabilités et renforcés. Des tubes pour des besoins futurs (fibre optique...) seront posés dans les fouilles.

Le Service du gaz et chauffage à distance de la Ville de Lausanne souhaite aussi remplacer le tronçon de conduite de gaz à haute pression "La Côte", entre l'avenue Jean-Jacques-Cart et la station de détente située à l'est de la Caserne des pompiers. Cette station est également le poste principal d'alimentation de la Ville de Morges en gaz naturel.

2 ASPECT TECHNIQUE

Le collecteur d'eaux claires passe sous la butte de Saint Roch, à une profondeur de près de 7 mètres au point le plus profond. La construction de l'ouvrage fera appel à la technique de fonçage de tubes en béton au moyen d'un microtunnelier pour les tronçons à grande profondeur et à la technique traditionnelle de fouille en tranchée pour les autres tronçons, en particulier le passage au sud de la Caserne des pompiers.



Ces méthodes d'intervention présentent plusieurs avantages, à savoir :

- Garantir le meilleur concept hydraulique avec une pente régulière,
- Éviter les difficultés techniques générées par la présence des murs de soutènement du sentier de Saint-Roch,
- Diminuer la durée des travaux
- Minimiser l'impact sur l'environnement par une forte diminution des mouvements de matériaux.

Le nouveau collecteur d'eaux claires aura un diamètre de 800 mm. Le collecteur existant, d'un diamètre de 500 mm, sera rempli de sable pour éviter son effondrement.

Le déversoir d'orage et ses branchements, situés au bas du chemin du Banc-Vert, seront adaptés au nouveau concept hydraulique.

Un tronçon de collecteur d'eaux usées sera construit entre le giratoire du Moulin et l'Est de la Caserne des pompiers pour assurer l'équipement des parcelles N° 671 et N° 677.

Les conduites industrielles d'eau potable et de gaz naturel seront remplacées sous le carrefour Jean-Jacques-Cart – Banc-Vert dans une nouvelle topologie de réseau plus logique et plus rationnelle à l'exploitation que le concept actuel. Elles seront également réhabilitées partiellement sur le chemin de Saint-Roch pour alimenter les parcelles construites et constructibles.

Le réseau d'électricité communal pour l'éclairage public sera rénové sur le sentier de Saint-Roch. Son état ne correspond plus aux normes de sécurité en vigueur et les mâts sont vétustes. Les luminaires seront de la dernière génération et, de plus, raccordés sur le réseau "Moulin" qui dispose d'un économiseur d'énergie LEC. Des tubes en attente seront posés par la même occasion. L'un permettra à court terme de passer la fibre optique pour relier Sylvana au réseau informatique communal.

Comme cité en préambule, ce projet est coordonné avec celui du Service du gaz et chauffage à distance de la Ville de Lausanne, qui remplace progressivement son réseau de gaz à haute pression traversant Morges d'Est en Ouest.

Le collecteur d'eaux usées, les conduites des Services industriels de Morges et la conduite de gaz de Lausanne seront réalisés selon les techniques traditionnelles.

Les travaux de génie civil seront coordonnés de manière à diminuer au maximum la durée des nuisances sur le sentier de Saint-Roch. La creuse des fouilles se fera simultanément au fonçage par microtunnelier du tube d'eaux claires.

3 ASPECT FINANCIER

<i>Devis estimatif des travaux</i>	Ouvrage global	
	<i>Montant</i>	<i>Total TTC</i>
Collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées		837'000.00
- Génie civil	835'000.00	
- Curage et contrôle par télévision	2'000.00	
Electricité (éclairage public et télécommunication)		57'000.00
- Génie civil	27'000.00	
- Appareillage	30'000.00	
Eau potable		66'000.00
- Génie civil	37'000.00	
- Appareillage	29'000.00	
Gaz naturel		42'000.00
- Génie civil	27'000.00	
- Appareillage	15'000.00	
Honoraires		56'000.00
- Honoraires d'ingénieur pour le projet d'exécution et la direction des travaux	53'000.00	
- Honoraires de géomètre	3'000.00	
Frais divers		10'000.00
Assurances, expertises, publication	10'000.00	
Imprévus		52'000.00
Imprévus environ 5 %	52'000.00	
Total TVA 7.6% comprise		1'120'000.00

Estimation des prestations fournies par les services communaux

➤ Services techniques :		
➤ Etude préliminaire, direction générale et coordination du projet, représentation du maître de l'ouvrage	CHF	20'000.00
➤ Services industriels :		
➤ Etude du projet, surveillance des travaux et pose de l'appareillage		
➤ Gaz	CHF	11'000.00
➤ Eau potable	CHF	21'000.00
➤ Electricité	CHF	<u>5'000.00</u>
 Total	 CHF	 <u>57'000.00</u>

Le subside ECA est estimé à CHF 10'000.00.

Un montant de CHF 1'500'000.00 figure au plan des investissements.

Les travaux seront exécutés dès le printemps 2010.

Le Service du gaz et chauffage à distance de la Ville de Lausanne financera ses propres travaux, le montant n'étant pas inclus dans le présent préavis. A noter que ce service dispose déjà des moyens financiers nécessaires.

4 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'120'000.00 pour le remplacement et le renforcement des infrastructures communales au chemin de Saint-Roch, subside de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) non déduit;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en vingt ans, à raison de CHF 56'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2011.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 23 novembre 2009.

la syndique

le secrétaire

N. Gorrite

G. Stella